L'inspection hygiène et sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche

Positionnement des inspecteurs hygiène et sécurité (IHS) (art.5-1 du décret du 28 mai 1982 modifié)

- Nomination par le chef d'établissement
- Rattachement à l'inspection générale de l'établissement ou au chef d'établissement
- > Sur proposition du CA, rattachement au service d'inspection générale du ministère : l'IGAENR
 - → cas de l'UM1, du CNRS, de l'ENSCM, du CROUS, de l'IUFM,...
- > Nomination par le ministre

Missions

- Contrôle de l'application des règles d'hygiène et de sécurité et propositions
 - ✓ Décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié
 - ✓ Code du travail (Livre II Titre III de l'ancien code)

(Partie 4 – Livres I à VIII du nouveau code)

- Conseil des chefs d'établissement
- ➤ Intervention en cas d'urgence, en cas de désaccord sérieux et persistant entre administration et CHS, en cas de risque grave, en cas d'accident grave (enquête)
- > Participation à des réunions de CHS
- Expertises, enquêtes, études, formations,...

Saisine des IHS

- Désaccord sérieux et persistant entre CHS et chef d'établissement
 - ✓ Préalablement à la saisine des inspecteurs externes
- Situation de travail présentant un risque grave pour la santé ou la sécurité
 - ✓ Préalablement à la saisine des inspecteurs externes (préférable mais pas strictement obligatoire)

Les agents de contrôle externe

- Différents intervenants :
 - ✓ Inspecteurs du travail,
 - ✓ Autres (voir annexe)
- > Hypothèses d'intervention des inspecteurs du travail :
 - ✓ Missions permanentes ou temporaires (?),
 - ✓ Intervention en cas de risque grave,
 - ✓ Intervention en cas de désaccord sérieux et persistant entre l'administration et le CHS,
 - ✓ Intervention en cas de droit de retrait,...

Mise en place dans les établissements d'enseignement supérieur et les EPST

- Une réorganisation de la prévention au CNRS : (en 2003 séparation des missions de contrôle et de mise en œuvre)
- ➤ Une volonté commune du ministère, de la CPU et du CNRS de mettre en place une inspection mutualisée rattachée à l'IGAENR
- Une inspection opérationnelle depuis mai 2004
- ➤ Mobilisation de 5 emplois en 2004-2005 (dont 1 CNRS), 8 en 2007-2008 (dont 1 CNRS)

Conditions de rattachement des IHS à l'IGAENR (Arrêté du 30-07-2003)

- Sur proposition du conseil d'administration
- > L'IGAENR garantit indépendance et objectivité des IHS
- ➤ L'IGAENR assure impulsion, coordination et conciliation ou médiation : comité de pilotage...
- > Les IHS informent l'IGAENR de leur programme annuel
- ➤ Un rapport d'activité des IHS est transmis à l'IGAENR, au ministre et au CCHS ministériel

Établissements rattachés

	10 février 2006	30 mars 2007	décembre 2008	% rattachement
Universités (sur 82)	64	72	77	93%
Gds Etab. et Ecoles (sur 67)	40	50	61	91%
IUFM (sur 31)	19	24	24	77%
CROUS (sur 29)	22	26	28	97%
EPST (sur 9)	3	5	6	67%
Autres (sur 12)	2	4	10	77%
TOTAL (sur 230)	150	181	206	90%

Principes de programmation

Visites programmées en fonction de la vague de contractualisation,

2 ans avant la conclusion du contrat quadriennal, soit en 2008 :

- √ vague D et délégations régionales du CNRS associées
- Visites programmées hors vague de contractualisation :
 - ✓ Écoles françaises à l'étranger,
 - ✓ Etablissements d'outre-mer,...
- Comité de pilotage,

Déroulement d'une inspection (en binôme)

> Avant la visite

Choix du moment opportun

Précision des interlocuteurs concernés

Liste des documents utiles

Sélection d'unités de recherche

Pendant la visite

Réunion en salle avec les interlocuteurs concernés

Visite des lieux

Examen des documents, entretiens complémentaires

Restitution "à chaud" à la direction

Après la visite

Envoi d'un pré-rapport

Envoi du rapport définitif

Documents utiles

- ✓ Surfaces des bâtiments, effectifs (personnels et étudiants), principales activités,
- ✓ Bilan des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- ✓ Document unique d'évaluation a priori des risques,
- √ Organigramme des services, réseau ACMO,...
- √ Composition des CHS,
- ✓ Bilan de la mise en œuvre du précédent contrat quadriennal,
- ✓ Trois derniers rapports sur l'évolution des risques professionnels,
- ✓ Plan d'actions de prévention des risques professionnels des services et unités,

Documents utiles

- ✓ Programme annuel de prévention de l'établissement,
- √ Rapport d'activité hygiène et sécurité de l'établissement,
- √ Rapports d'activité de la médecine de prévention,
- ✓ Compte rendus des réunions de CHS des douze derniers mois,
- ✓ Plan de formation hygiène et sécurité, y compris concernant les ACMO et membres de CHS ; synthèse des bilans de satisfaction,
- ✓ Registres réglementaires et rapports des organismes de contrôle technique (contrôles périodiques),
- ✓ Plans de prévention avec les entreprises extérieures,

Documents utiles

- ✓ Dossier amiante,
- ✓ Agréments et autorisations concernant les sources de rayonnements ionisants, OGM, animaleries,
- ✓ Derniers rapports des commissions de sécurité,
- ✓ Avis des ACMO, des CHS et des médecins de prévention sur les projets de construction, d'aménagement ou d'équipement,
- ✓ Dossiers sur les interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) existants,
- ✓ Liste des installations classées pour la protection de l'environnement,
- ✓ Plan particulier de mise en sûreté.

Interlocuteurs concernés

- √ La direction de l'établissement,
- √ L'ingénieur d'hygiène et de sécurité,
- √ Un ou plusieurs médecins de prévention,
- ✓ Le chef du service des ressources humaines et/ou le responsable du bureau de la formation,
- √ Le chef des services techniques,
- √ Un ou plusieurs responsables de composante, de site ou d'unité,
- √ Un ou plusieurs représentants du personnel au CHS,
- √ Tout autre collaborateur.

Observations récurrentes sur l'année 2008

- > Évaluation des risques et programmation de la prévention
- Organisation de la prévention dans les établissements :
 - √ positionnement des fonctionnels hygiène et sécurité,
 - ✓ prévention médicale,
 - ✓ comité d'hygiène et de sécurité (C.H.S.).
- Exploitation des bâtiments et des équipements :
 - √ vérifications techniques réglementaires,
 - ✓ plans de prévention.
- Formation à la sécurité et information
 - ✓ offres facultatives, sans pilotage,
 - √ formations / activités scientifiques insuffisantes,
 - √instructions et consignes écrites négligées.

- ➤ L'évaluation des risques et la programmation des actions de prévention
 - ✓ Afficher l'engagement de la direction de l'établissement sur la question du DUER, définir les objectifs, échéances et responsables aux différents niveaux,
 - ✓ Renforcer la formation et l'accompagnement des directeurs,
 - ✓ Réaliser le document unique pour l'évaluation des risques dans toutes les unités de travail et en extraire des actions immédiates et programmées,
 - ✓ Procéder annuellement à la mise à jour du DUER,
 - ✓ Élaborer un programme annuel de prévention au niveau de l'établissement fixant la liste détaillée des actions à entreprendre et donnant lieu à un bilan de mise en œuvre. Ce programme doit être présenté au conseil d'administration après avis du CHS.

- Les fonctionnels hygiène et sécurité (ACMO)
 - ✓ Nommer un ACMO (ingénieur hygiène et sécurité) placé auprès de la direction de l'établissement et préciser ses missions.
 - ✓ Nommer et former un ACMO, apte à faire prendre en considération ses conseils et suggestions, dans toutes les unités dont l'importance et l'exposition aux risques professionnels le justifient. Ces ACMO doivent être rattachés formellement à la direction de leur entité.
 - ✓ Renforcer les réseaux d'ACMO d'unité

- > La prévention médicale
 - ✓ Assurer la surveillance médicale au moins annuelle de tous les personnels pour lesquels une surveillance médicale particulière est requise et la surveillance au moins quinquennale des autres personnels.
 - √ Veiller à la surveillance médicale effective et adaptée des doctorants et des enseignants-chercheurs.
 - ✓ Assurer la surveillance médicale des personnels en activité sur tous les sites de l'établissement, y compris ceux qui sont éloignés du siège.

- Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (C.H.S.)
 - ✓ Proposer systématiquement une formation aux représentants des personnels
 - ✓ Identifier clairement et suivre la mise œuvre des recommandations du C.H.S.

Recommandations

L'exploitation des bâtiments et des équipements

- ✓ Mettre en œuvre toutes les vérifications techniques réglementaires, assurer la traçabilité de leurs résultats et des actions correctives réalisées.
- ✓ Renforcer l'accompagnement et la formation des responsables sur la question des vérifications techniques réglementaires.
- ✓ Organiser la prévention des risques professionnels dès le stade de projet de réalisation d'équipements expérimentaux : prescriptions techniques de sécurité, réalisations de dispositifs de protection, contrôle de conformité, rédaction de consignes de sécurité.
- ✓ Demander les autorisations obligatoires pour exploiter des appareils dangereux, manipuler des organismes génétiquement modifiés, ...
- ✓ Réaliser les plans de prévention, qui doivent être écrits lorsqu'une entreprise extérieure réalise des travaux dangereux ou intervient plus de 400 heures par an.

- > Formation et Information
 - ✓ Systématiser et formaliser les formations en hygiène et sécurité des personnels et doctorants,
 - ✓ Rappeler au niveau local les obligations réglementaires en matière de formation et formaliser le rôle de l'encadrement et des chefs de services,
 - ✓ Définir (et atteindre) des objectifs de répartition pour les formations au secourisme et à la lutte contre l'incendie.
 - ✓ Systématiser la délivrance des habilitations et autorisations, en particulier pour l'électricité et la conduite des autoclaves.
 - ✓ Développer les consignes de sécurité générales et particulières.
 - ✓ Des insuffisances importantes sont constatées dans ce domaine : des programmes de mise en sécurité, l'entretien des dispositifs de sécurité et les exercices d'évacuation sont à développer.

Recommandations transversales des IHS

- Formations nationales à organiser :
 - √chefs d'établissement,
 - √ingénieurs hygiène et sécurité (ACMO d'établissement),
 - √médecins de prévention,
 - √ responsables immobiliers.
- ➤ Parrainage par un établissement proche, lors du recrutement d'un nouvel ACMO d'établissement
- Veille technique et réglementaire mutualisée à destination des établissements
- Coopération de l'AMUE à envisager ?

Autres activités de l'IHS

- ➤ Inspection de l'administration centrale
- Participation à des réunions de groupes de travail et de CHS de 40 établissements
- > Participation à des réunions de groupes de travail du CCHS
- > Participation à des formations nationales et d'établissements
- Participation aux travaux de l'Observatoire national de la sécurité
- ➤ Mise à disposition d'un outil d'autoévaluation : « le livre des références »

« Le livre des références »

- Le « livre des références » décline un ensemble de recommandations,
 « les références »
- Chaque « référence » est accompagnée d'une liste non exhaustive « de critères »
- Approuvé par la CPU
- > Transmis aux établissements par l'IGAENR

Programme de travail 2009

- ➢ Inspections des établissements de la vague A et des établissements de la vague D reportés, EPST, CROUS, divers
- **▶** Inspection de l'administration centrale
- Objectif: environ 50 inspections en 2009
- Autres
 - √ Action nationale avec le CNOUS et les CROUS,
 - ✓ Actions ponctuelles dans les établissements (inspections/expertises à la demande, participation aux CHS, formations,...)
 - √ Recherche de synergies avec les médecins de prévention

Conclusions

- ➤ La fin d'une 1ère période de 4 années de fonctionnement de l'inspection a pour conséquence l'organisation de secondes visites d'inspection :
 - → le suivi de ces établissements pourra être initié dans l'esprit d'une démarche de progrès.
- Axes importants identifiés :
 - → démarche d'évaluation des risques à dynamiser,
 - → rattachement de l'ACMO de l'établissement à la direction à systématiser,
 - → réseau des ACMO des unités de travail (laboratoires, services, ...) à développer et à animer,
 - → l'activité de la médecine de prévention est à améliorer,
 - → réaliser les vérifications techniques des bâtiments et installations selon les périodicités réglementaires avec une traçabilité des actions correctives,
 - → rédaction de consignes de sécurité.

Annexe

Les contrôles externes des établissements

- Inspection du travail (cf. précédemment)
- Commissions de sécurité ERP/IGH : contrôle du respect du code de la construction et de l'habitation et le règlement de sécurité
- ➤ Inspecteurs des ICPE : contrôle du respect du code de l'environnement

Annexe

Les contrôles externes des établissements (suite)

- Vétérinaires-inspecteurs : contrôle de la santé et de la protection animale, de l'hygiène alimentaire, de la protection de l'environnement
- > Autorité de sûreté nucléaire (ASN) : contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
- > Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques de drogues
- Contrôle des OGM